

PRÉFET DES ARDENNES

Etablie au titre de l'article L120-1-11 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

**Objet :** Approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100299 « Forêts de la Vallée de la Semoy à Thilay et Hautes-Rivières »

**Pièce associée :** Projet d'arrêté préfectoral 2013

**Contexte :**

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Forêts de la Vallée de la Semoy à Thilay et Hautes-Rivières » a été validé en comité de pilotage le 17 juin 2013. Le site s'étend sur 531 ha et concerne 4 communes « Les Hautes Rivières, Monthermé, Thilay et Tournavaux ». Son intérêt repose sur différents habitats forestiers communautaires dont un habitat prioritaire « Érablaies à scolopendre et lunaire des pentes froides à éboulis grossiers » représentant une surface de 3% du site.

Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel régional des Ardennes doit assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion en régie de l'animation de ce site Natura 2000.

**Objectif :**

Le document d'objectifs validé par arrêté préfectoral permettra d'établir une convention cadre entre l'Etat et le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel régional des Ardennes afin de pouvoir mettre en œuvre, dans le cadre de l'animation de ce site Natura 2000, les mesures de gestion favorables préconisées dans ce document d'objectifs.

**Modalités de consultation :**

Conformément à la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public, le projet d'arrêté préfectoral ci-dessous est mis à la disposition du public

Les observations sur le projet d'arrêté peuvent être communiquées

– par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-natura2000@ardennes.gouv.fr](mailto:ddt-natura2000@ardennes.gouv.fr)

– par courrier à l'adresse suivante :

*Direction Départementale des Territoires des Ardennes  
Service Eau, Aménagement du Territoire, Environnement  
3 rue des Granges Moulues - BP 852  
08 011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex*

La synthèse des observations du public ainsi que les motifs des décisions seront rendus publics sur le site internet des services de l'Etat des Ardennes pendant une durée de 3 mois, au plus tard à la date de publication de l'arrêté.

**Début de la consultation :** 19 juin 2013

**Fin de la consultation :** 09 juillet 2013